

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROU – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROU

Administration Générale – Convention de partenariat 2023-2025 d'objectifs et de moyens en matière d'accès à l'offre de loisirs entre la Commune de Vals-les-Bains et Le Palabre, centre socio culturel

Le centre socio culturel le Palabre est une association régit par la loi 1901 agréée par la Caf de l'Ardèche pour développer un projet social et un projet famille, à destination des enfants, des jeunes et des familles.

Dans le cadre de son projet social, le centre socio culturel le Palabre développe une offre de service à destination des familles en matière d'accueil de loisirs pour les 3-11 ans agréée par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (SDJES).

Cette offre de service se décline en deux accueils de loisirs fixes (Aubenas et Lavilledieu) et deux centres de loisirs itinérants.

Le centre socio culturel le Palabre propose aux communes de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, d'établir une convention de partenariat d'objectifs et de moyens permettant l'accès à ce service, aux familles de chaque commune signataire.

La convention a pour objet de définir les modalités d'accueil des enfants des familles de la commune de Vals-les-Bains aux centres de loisirs fixes 3-11 ans agréée par la SDJES organisé par le centre socio culturel le Palabre.

../..

.2.

Il est proposé au conseil municipal d'offrir la possibilité aux familles valsoises de pouvoir s'inscrire au Palabre en dehors des périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs de la commune, à savoir :

- Le mercredi (hors périodes d'ouverture),
- Aux vacances scolaires d'automne et d'hiver.

Dans le cadre de cette convention, la commune aura à verser une subvention équivalant à 23€ par journée animation enfant, effectué pour les familles de la commune. Cette subvention contribue à l'équilibre financier du projet du centre de loisirs dont le coût de journée 2023 est de 45€ par journée animation enfant.

La convention est disponible aux services techniques, ou communicable par mail.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire, ou un adjoint, à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUL. 2023
et de sa publication à la même date »